

Date de transmission de l'acte : 15/12/2025

Date de réception de l'AR : 15/12/2025

062-216208694-DE_031_2025

AGEDI



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 08 décembre 2025

Délibération N° DE_031_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	12
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Mickaël AUDEGOND.

Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Colette NOURRY, Dominique LEFEBVRE, Franco GRACEFFA, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

Représentés : Ingrid LORIDANT représentée par Colette NOURRY, Gaétane DELATTRE représentée par Dominique LEFEBVRE

Absents et Excusés : Jérémy PRONIEZ, Nathalie BART, Frédéric PONTHEUX

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean-Marc CLABAUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Cartes cadeaux arbre de Noël des enfants de la commune

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que comme chaque année un arbre de Noël pour les enfants de la commune âgés de 0 à 12 ans sera organisé.

Un spectacle ainsi qu'un goûter seront proposés à la salle Lapointe avec remise d'une carte cadeau et de friandises.

Il vous est demandé de valider l'achat d'une carte cadeau d'un montant de 15 euros à valoir au Furet du Nord.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider l'achat d'une carte cadeau d'un montant de 15 euros à valoir au Furet du Nord pour l'arbre de Noël des enfants de la commune âgés entre 0 et 12 ans.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
Mickaël AUDEGOND